

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 06 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le six mai, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, 30 avril 2014.

**Nombre de membres en exercice :** 68

**Présents :** 67

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOUSQUE
	Jacqueline MOLLARD
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
	Philippe FRANCO
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Éléonore BAGES
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Michel COUDERC
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Isabelle CAUT
	Jérôme BOULLET
	Véronique CAPDEVILLE
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Marc GOUIN  
Christelle OSTINET  
David FAUGERES  
Annick GOUJON  
Jean-Marc LAFORCE  
Éliane BERÇOT  
Mérico CHIES

LITORAC SUR LOUYRE

Jean-Claude MONTEIL

LOLME

Bernard ETIENNE

MARSALES

Jean-Pierre PRETRE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Patrice MASNERI

Christian CRESPO

MOLIERES

José DANIEL

MONPAZIER

Fabrice DUPPI

MONSAC

Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Nathalie FABRE

NAUSSANNES

Pierre BONAL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

PEZULS

Roger BERLAND

PONTOURS

Marie-Thérèse ARMAND

PRESSIGNAC VICQ

David JAUBERTIE (remplaçant de Benoît BOURLA)

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY

SAINT AGNE

Nelly JOBELOT (remplaçante de Serge MERILLOU)

SAINT AVIT RIVIERE

Jean-Gabriel MARTY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Laurent PEREA

SAINT CASSIEN

Denis RENOUX

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Philippe GONDONNEAU

SAINT MARCEL DU PERIGORD

Yves WROBEL

SAINT MARCORY

Jean CANZIAN

SAINT ROMAIN DE MONPAZIER

Gérard CHANSARD

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE FOY DE LONGAS

Philippe LAVILLE

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE

SOULAURES

Magalie PISTORE

URVAL

Roland KUPCIC

VARENNES

Gérard MARTIN

VERDON

Jean-Marie BRUNAT

VERGT DE BIRON

Nathalie FRIGOUT

**Pouvoir :**

Madame PONS Catherine absente, avait donné pouvoir à Madame Anne-Marie DROUILLEAU.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Election des délégués de la communauté au Conseil d'administration du CIAS
2. Désignation des délégués de la communauté aux organismes extérieurs :
  - SMEM
  - SYGED
  - SMBGD
  - Pays du Grand Bergeracois
3. Election des membres de la CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
4. Election de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés en procédure formalisés
5. Election de la Commission Achats pour les MAPA
6. Commission Intercommunale des Impôts Directs
7. Création des commissions intercommunales
8. Modification des statuts du SYGED
9. Questions et informations diverses

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués de la Communauté de Communes, et propose à Monsieur Patrice MASNERRI d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'il accepte.

Puis, il informe l'assemblée que les comptes-rendus des 29 avril et 06 mai 2014 seront validés lors du conseil communautaire du 27 mai prochain.

Enfin, il liste les documents qui sont distribués aux conseillers communautaires :

- le calendrier des réunions du conseil communautaire pour l'année 2014 ;
- une documentation sur l'Intercommunalité ;
- ainsi qu'une note expliquant l'accès à l'Espace réservé aux Élus sur le site internet de la Communauté de Communes (***L'identifiant, le mot de passe sont strictement confidentiels car cet espace est strictement réservé aux élus***).

## 1. Election des délégués de la communauté au Conseil d'administration du CIAS

Le Président explique au conseil que le CIAS Bastides Dordogne-Périgord est un établissement public administratif et dispose de la personnalité juridique distincte de l'EPCI (la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord) dont il relève. Il est géré par un conseil d'administration qui définit les actions à mener et met en œuvre les missions qui ont été confiées au CIAS à l'échelle du territoire.

Le CIAS est présidé par le Président de l'EPCI et qu'outre son président, le Conseil d'administration du CIAS comprend :

- 16 Membres titulaires, élus parmi et par le conseil de la communauté de communes au scrutin majoritaire ;
- 16 Membres nommés par le Président de l'EPCI, non membres du conseil délibérant et qui participent aux actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes.

Le président soumet à l'approbation du conseil une liste de 16 membres issus du conseil de la communauté de communes pour la représenter au conseil d'administration du CIAS Bastides Dordogne-Périgord.

<b>Membres élus au conseil d'administration du CIAS</b>
Mr COUILLARD Jean-Philippe
Mme CAROT Annick
Mme MOLLARD Jacqueline
Mme FEUILLET Patricia
Mr ROUGIER Robert
Mr LAMBERT Gilbert
Mr BLANCHET Michel
Mme GOUJON Annick
Mr MONTEIL Jean-Claude
Mr ETIENNE Bernard
Mr MASNARI Patrice
Mr DUPPI Fabrice
Mr BONAL Pierre
Mr MERILLOU Serge
Mme BALSE Maryse
Mme FRIGOUT Nathalie

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette représentation du conseil de la communauté de communes au conseil d'administration du CIAS Bastides Dordogne-Périgord.

## 2. Désignation des délégués de la communauté aux organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, désigne en tant que représentants de la Communauté de Communes aux organismes extérieurs suivants :

## SMEM

### Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre et de la Vézère

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mr LÉBOURVELLEC Jean-Claude	Mme CAROT Annick
Mr BABAULT Jacques	Mme BOISSERIE Maryline
Mr VIERO Éric	Mr DELAYRE Alain
Mme BALSE Maryse	Mme ROZENDAAL Corine

## SYGED

### Syndicat Mixte de Gestion des Déchets Bastides Forêts-Bessède

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mr DELHON Christian	Mr CHAVAL Jean-Marie
Mr SLAGHUIS Martin	Mr VONTOBEL Pierre
Mr DEGUILHEM Thierry	Mr GOUIN Jean Marc
Mr RAOULT Jean-Marc	Mr SAINSON Frédéric
Mr MORTEMOUSQUE Dominique	Mr BONAL Pierre
Mr SELOSSE Jean-Marie	Mr FLEURY Raymond
Mme GRAZZI Roseline	Mme CAPDEVILLE Véronique
Mr HASSELMANN Raymond	Mr BOUSQUET Jean-Marie
Mr RAIMBAUD Guy	Mme COAT Eglantine
Mr TISNE Gilbert	Mr GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne
Mr FAUGERES David	Mr MARMIER Serge
Mr PRETRE Jean-Pierre	
Mr SEGALA Daniel	
Mr ROUSSEL Alain	
Mr MERCHADOU Alain	
Mme ARMAND Marie-Thérèse	
Mme GRELLETY Viviane	
Mr LESVIGNES Jean Paul	
Mme BALSE Maryse	
Mr MAUREL Stéphane	

## SMBGD

### Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CAUSE DE CLERANS	Mr Pascal ROY	
COUZE ET SAINT FRONT	Mr LAFAGE Jean-Louis	Mr FRANCO Philippe
LANQUAIS	Mr Michel BLANCHET	
LORAC SUR LOUYRE	Mme BOYAVAL LEON Françoise	
MAUZAC ET GRAND-CASTANG	Mme KEMP Paméla	Mr MASNERI Patrice
PRESSIGNAC VICQ	Mr JAUBERTIE David	Mr GILLARD Cyrille
SAINT AGNE	Mr CAVAILLE Guy	Mme JOBELOT Nelly
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Mme TRAN Martine	Mme GERBOU Aline
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Mme GIRARD BEVE Anne Marie	Mr KWANTES René
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Mr AUCOULON Marc	Mr JOUBERT Éric
SAINTE FOY DE LONGAS	Mr MASSE Maurice	Mr LAVILLE Philippe
VARENNES	Mr SOULAGE Philippe	Mr COUPARD Pierre
VERDON	Mme BEAULIEU Florence	Mr VALADE Patrice

# PAYS DU GRAND BERGERACOIS

## Délégués au Conseil d'Administration du Pays du Grand Bergeracois

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mr DELEGUE Patrice	Mr ESTOR Christian
Mr CATHUS Christophe	Mme FAURE Brigitte
Mr FRANCO Philippe	Mme ROZENDAAL Corine
Mr MASNERI Patrice	

## Délégués à l'Assemblée Générale du Pays du Grand Bergeracois

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mr DELEGUE Patrice	Mr ESTOR Christian
Mr CATHUS Christophe	Mme FAURE Brigitte
Mr FRANCO Philippe	Mme ROZENDAAL Corine
Mr MASNERI Patrice	
Mr BLANCHET Michel	
Mr BAGILET Laurent	

### 3. Election des membres de la CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, rendant obligatoire la création d'une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges CLETC entre la communauté de communes soumise à la Fiscalité professionnelle unique et ses communes membres ;

Vu que cette commission doit être composée au minimum d'un représentant de chaque conseil municipal choisi par les membres des différents conseils municipaux des communes membres de la CCBDP ;

Le Président propose au conseil d'approuver la création de la CLETC entre la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord et ses communes membres et de nommer membre de la CLETC :

- avec voix délibérative
  - le Président
  - le Vice Président chargé des Finances
  - un représentant de chaque commune membre de la CCBDP ;
- avec voix consultative
  - les autres membres du conseil de la CCBDP, les maires-délégués et les conseillers généraux du canton de MONPAZIER et du BUISSON DE CADOUIN.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, ces propositions.

### 4. Election de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés en procédure formalisés

Le Conseil Communautaire ;

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

1°) Décide, à l'unanimité, que la Commission d'Appel d'Offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et qu'elle siègera également aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 26, 69, 70, 74, 167 et 168 du Code des Marchés Publics ; et qu'elle sera présidée par le Président de la CCBDP ;

2°) Proclame, à l'unanimité, les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

**Membres Titulaires :**

- Mr DEGUILHEM Thierry
- Mr DESMAISON Bruno
- Mr PEREA Laurent

**Membres Suppléants :**

- Mr GOUIN Jean Marc
- Mr MASNERI Patrice
- Mr KUPCIC Roland

5. Election de la Commission Achats pour les MAPA
---

Pour constituer la Commission ACHATS pour les marchés à procédure adaptée MAPA, le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Sont élus, à l'unanimité, par le conseil de la CCBDP pour faire partie de la commission Achats pour les marchés à procédure adaptée MAPA :

Titulaires : Mr DEGUILHEM Thierry  
Mr DESMAISON Bruno  
Mr PEREA Laurent

Suppléants : Mr GOUIN Jean Marc  
Mr MASNERI Patrice  
Mr KUPCIC Roland

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- le Vice-président de la commission sur laquelle porte le marché
- et le maire de la commune sur laquelle a lieu l'investissement

sont membres de droit de la commission ACHATS pour les MAPA.

6. Commission Intercommunale des Impôts Directs
---

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette CIID a vocation à se substituer aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants outre le Président de la communauté de communes ou de son adjoint délégué qui en assure la présidence.

Le Président explique au conseil qu'afin que le Directeur Départemental des Finances puisse constituer cette commission, il demande à la CCBDP de procéder, à la désignation des membres de cette liste en nombre double soit 20 titulaires et de 20 Suppléants dont 4 seront en dehors du territoire.

Après en avoir débattu, le conseil de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord désigne, pour faire partie de la commission Intercommunale des Impôts Directs, les représentants suivants :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALLES SUR DORDOGNE	Mr MONMARTY Philippe Mr HOUEMENT Éric	
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Mme VEYSSIERE Claude	
BANEUIL	Mr DURAND Xavier	
BEAUMONT DU PERIGORD	Mr ROUSSELY Gérard	
BOUILLAC	Mr DELFOUR Paul Marie	
CAUSE DE CLERANS	Mr Bruno MONTI Mr Gérard MOURET	
COUZE ET SAINT FRONT	Mr LASSERE Michel	
GAUGEAC	Mr VERGNE Jean	
LABOUQUERIE	Mme BIDOUE Colette	
LALINDE	Mme VERGEZ Christine Mr MAZE Serge	Mr BORIE Francis
LANQUAIS	Mr BLANCHET Michel	
LAVALADE	Mr HEROUX Jean-Jacques	
LE BUISSON DE CADOUIN	Mme GOUJON Annick	Mr BEYNE Michel
LORAC SUR LOUYRE	Mr MONTEIL Jean-Claude Mme DRAI Isabelle	
LOLME	Mr LAVAL Laurent	
MOLIERES	Mr LACOSTE Alexandre	
MONPAZIER	Mr NEGRE Christian	
NAUSSANNES	Mr LAPARRE Jean Mr KOMORNICZAK Eric Mr ROUSSEL Alain	Mr RAYET Dominique
NOJALS ET COTTES		Mme GENDREAU Marielle
RAMPIEUX		Mme JOLIBERT Chantal
SAINT CASSIEN	Mr GASCOU Pierre	
SAINTE SABINE BORN	Mme BALSE Maryse Mme GOMILA Isabelle	Mr CAMINADE Francis
URVAL	Mr KUPCIC Roland	
VARENNES	Mr SOULAGE Philippe	

#### Hors territoire

COMMUNE	TITULAIRES
TREMOLAT	Mr CHASSAGNE Eric
MAZEYROLLES	Mr MAURY José
MOULEYDIER	Mr BOURNAZEL Jean-Michel
LAMONZIE-MONTASTRUC	Mr MONTEIL Alain



## 7. Création des commissions intercommunales

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Monsieur le Président décide de créer 8 commissions thématiques intercommunales dont :

- La commission **Voirie**
- La commission **Culture - Sports**
- La commission **Finances - Fiscalité**
- La commission **Enfance - Jeunesse et Affaires Scolaires**
- La commission **Aménagement de l'Espace - Politique Environnementale**
- La commission **Développement Économique - Commerce - Artisanat - Agriculture et Forêt - NTIC**
- La commission **Politique du Logement**
- La commission **Tourisme**

Le Conseil Communautaire, entérine à l'unanimité la création de ces huit commissions.

Monsieur le Président propose que le nombre de membres par commission soit défini ainsi :

- pour les communes de moins de 500 habitants → 1 membre par commission ;
- pour les communes de plus de 500 habitants → 2 membres par commission.

Les inscriptions aux différentes commissions devront parvenir à la Communauté de Communes au plus tard le jeudi 22 mai 2014 à 12 heures.

## 8. Modification des statuts du SYGED

Le Président explique aux membres du conseil que le SYGED souhaite étendre ses activités à de nouvelles communes et doit procéder pour cela à une modifications de ses statuts ;

Cette modification porte sur l'adhésion au Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 des communes: Fleurac, Mauzens-Miremont, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart, Savignac-de-Miremont, Tursac, Manaurie et Journiac, Marnac, Berbiguières, Castels et Mouzens.

Monsieur le Président soumet donc au Conseil Communautaire les statuts modifiés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications apportées aux Statuts du SYGED.

## 9. Questions et informations diverses

### Pouvoirs de police spéciale des présidents d'EPCI. Transferts après le renouvellement général des assemblées

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que pour certaines compétences détenues par la CCBDP, l'article L 5211-9-2 du CGCT prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI.

En effet, désormais, lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent dans un des domaines suivants, les maires des communes membres transfèrent au président de cet établissement les attributions de police lui permettant de réglementer cette activité :

- assainissement ;
- collecte des déchets ménagers ;
- réalisation d'aires d'accueil (ou de terrains de passage) des gens du voyage ;
- voirie et police de stationnement ;
- habitat.

Ce transfert est automatique, en ce sens qu'il ne nécessite aucun acte du maire. Mais dans un délai de 6 mois suivant le transfert de compétence à l'EPCI ou la date de l'élection du président de l'EPCI, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines énumérés ci-dessus, au transfert des pouvoirs de police. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont le maire a notifié son opposition. Dans ce cas, le président de l'EPCI peut refuser que le transfert des pouvoirs de police ait lieu pour les autres communes (art. L 5211-9-2 du CGCT).

Un maire peut donc s'opposer au transfert d'un des pouvoirs de police spéciale ci-dessus dans le délai de 6 mois suivant l'élection du président de l'EPCI.

Le Président encourage les Maires comme cela a été fait le mandat précédent à conserver leur pouvoir de police et donc à prendre un arrêté en ce sens.

#### Adhésion de la commune de TREMOLAT à la CCBDP

Le Président explique aux conseillers communautaires que la commune de TREMOLAT souhaite devenir membre de la communauté de communes et doit pour cela engager des démarches de retrait de la communauté de communes à laquelle elle appartient. Il rappelle que le conseil de la CCBDP a donné un accord de principe à cette adhésion (Délibération du 28 Janvier 2014) et propose en attendant l'accord du préfet d'associer les représentants de la commune de TREMOLAT au travail d'harmonisation des compétences.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h00.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 27 mai 2014 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.*